

1. La danse dans l'auge – Première description acadienne

Jean-Claude Dupont, *Héritage d'Acadie*, Montréal, Leméac, « Connaissance », 1977, p. 231-232.

Le soir de la *cocarde*, la veille des noces, le futur mari venait chez sa fiancée coiffé d'un haut de forme garni de trois rubans de couleur bleu, blanc et rouge. Il était suivi de ses amis et il ouvrait la danse. C'est souvent ce soir-là que l'on punissait le vieux garçon et la vieille fille de la famille où avait lieu le mariage. À Cocagne, à Richibouctou, à Moncton, à Memramcook et à Shédiac, un musicien jouait un air et la vieille fille devait danser dans l'auge à cochon, entrée dans la maison pour la circonstance. Quand c'était un vieux garçon qu'on voulait punir de ne pas s'être marié, il devait manger des *galettes* ou du *cuisinage* dans la même auge. Ces dernières années, la vieille fille doit plutôt danser autour de l'auge, et [,] lorsqu'elle s'est exécutée [,] on lui remet une bouteille de vin. Une informatrice de vingt-trois ans en 1973, Jeanne Dupuis, de Memramcook, a dansé la cocarde, le 12 mai 1973 parce que sa sœur plus jeune qu'elle prenait époux.

Un sondage, effectué en 1999 dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, a pu confirmer la tendance contemporaine à « danser autour de l'auge » et noter que l'auge contient maintenant de l'alcool, « mélange de bière et de fort », que le célibataire doit boire.

Dans son roman *Pélagie-la-Charrette*, Antonine Maillet fait allusion à cette coutume, qu'elle situe deux siècles plus tôt en 1776 : « Une fille qui passe vingt ans sans offrir sa main pourrait manger dans l'auge, comme c'est croyance et coutume au pays » ([Montréal], Leméac, 1979, p. 236). D'avance, cet auteur avait expliqué l'expression dans un ouvrage précédent : « Faire manger dans l'auge – supplanter (s'applique surtout à l'amour) » (Antonine Maillet et Rita Scalabrini, *L'Acadie pour quasiment rien. Guide historique, touristique et humoristique d'Acadie*, [Montréal], Leméac, [1973], p. 119).